



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE NATIONAL PICASSO – PARIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2014 – 36

ACCEPTATION D'UN DON MANUEL

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 9° de son article 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de Monsieur Laurent LE BON en qualité de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 1^{er} décembre 2014,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Accepte le don d'un fonds d'archives sur l'histoire de l'Hôtel Salé qui couvre la période 1943-1953 et l'occupation des lieux par l'École des métiers d'arts consenti par Monsieur Thomas D'Hoste.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014.

Le président

Laurent LE BON

